

DECLARATION LIMINAIRE
CTPD du 26 avril 2010

Monsieur le Président,

Ce CTPD a pour ordre du jour la mise en place des SIP DE SAINT BRIEUC.

En préambule, François FILLON affirme que : **« La réforme de l'Etat suppose que chacun de nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire ».**

La section FO fait sienne, la condamnation par la fédération des finances FO, de la logique des différents traités européens et du pacte de stabilité qui imposent aux pays membres de l'Union Européenne, de ramener les déficits publics sous la barre des 3%. Cette politique conduit notamment, à la remise en cause des droits sociaux conquis et amène le gouvernement à imposer une RGPP.

Cette RGPP, à l'origine de la destruction de la Fonction Publique de carrière, n'est que la continuité des politiques menées par les gouvernements précédents, la priorité absolue restant la diminution de la dépense publique affectée à l'organisation des services publics de l'Etat. Cette logique conduit à considérer la baisse de l'emploi public comme variable d'ajustement budgétaire. Il faudra un jour dresser le bilan de tous les secteurs où par le biais de la RGPP, le gouvernement s'est défaussé de son action sur les collectivités locales ou sur le secteur privé.

La fusion DGI DGCP voulue comme une fusion emblématique pour l'Etat a été l'acte premier de la RGPP.

En ce qui concerne la DGFIP qui a perdu 2 329 emplois, la fusion des deux réseaux va accélérer les fermetures de trésoreries. Sous couvert du « guichet unique », la fusion signifie également la contraction du réseau éloignant ainsi le service public de l'utilisateur. Les trésoreries sont fragilisées par le départ des agents en charge du recouvrement vers les SIP, ce qui est le prélude à la reprise à grande échelle des fermetures de postes comptables. C'est la logique du rapport BALLADUR qui préconise les regroupements de communes. La réforme doit permettre à terme de fermer les 230 Trésoreries spécialisées et d'accélérer la fermeture des Trésoreries jugées trop petites. A ce titre, nous vous demandons si des fermetures de Trésoreries sont prévues dans le département en 2011.

Plus généralement, ce que nous pouvons constater, c'est que depuis 2000, plus de 10 000 emplois ont été supprimés dans la filière fiscale, et 8 000 dans la filière Gestion publique !

En 9 ans c'est plus de 10 % des effectifs qui ont disparu.

Qui peut croire un seul instant le ministre et le DG quand ils expliquent que la mise en place de la DGFIP vise à un meilleur service Public ?

Au sujet des suppressions d'emplois, prenons des exemples concrets, comment allez vous pallier les 2 départs à la retraite et les promotions de 2 agents C en B ?
Comment allez vous pallier les suppressions d'emplois dans les conservations des hypothèques, alors que le nombre d'actes de mutations à titre onéreux a augmenté de 10,37%

entre janvier 2009 et janvier 2010, de 9,09 % entre février 2009 et février 2010 et que les résultats escomptés par la DG et la direction locale, en matière de téléacte, ne sont pas à la hauteur de leurs prévisions ?

Comment allez vous remédier aux départs à la retraite et aux congés de maladie au SIP de LANNION ?

Ce qui précède est étroitement lié à la suppression de 26 emplois à la DDFiP des Côtes d'Armor. Dès lors, comme le prévoient les articles 12 et 20 du règlement intérieur au CTPD de la DDFiP des Côtes d'Armor, nous vous demandons de soumettre au vote du CTPD le maintien des 26 emplois dont la suppression est programmée au 01/09/2010. Il est impossible de souligner les mauvaises conditions de travail la pression et le stress des agents sans débattre des suppressions d'emploi.

La mise en place des SIP de SAINT BRIEUC que vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CTPD, est la poursuite de la «concrétisation emblématique de la fusion » comme l'écrit M PARINI. Les agents ne sont pas demandeurs de ces contre réformes et leurs conditions de travail se dégradent rapidement.

A ce titre il faut se reporter au rapport LEYRIS concernant la réforme des CDI : « *La nouvelle organisation est moins sensible aux réductions d'effectifs et celles-ci peuvent être adaptées avec plus de précision à la recherche d'une meilleure efficacité ou à la disparition de tâches* ». Le but de cette réforme emblématique est donc avoué. Il s'agit d'une restructuration dont la seule finalité est de permettre la suppression en masse des emplois.

Concernant la mise en place de ces SIP, vous occulterez l'organisation des secteurs d'assiette. Vous abordez la mise en place d'une structure « emblématique » pour la DG, sans que soit connue son organisation globale, que nous savons lourde de conséquences pour les services existants et pour les emplois. A ce sujet, nous attendons des précisions de votre part.

Les atteintes au statut, la précarisation qui est la conséquence de la loi sur la mobilité, la suppression des emplois, les restructurations, l'individualisation de la rémunération par la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR) accentuent la dégradation de conditions de travail conduisent à un climat de stress grandissant dans les services. En ce qui concerne la PFR, le véritable enjeu est de faciliter la mise en place d'une fonction publique d'emploi, qui permettra de faire disparaître la situation statutaire et réglementaire des fonctionnaires, de contractualiser, de précariser l'emploi et d'introduire les modes de gestion du secteur privé. De plus ce dispositif constitue pour l'Etat un cadre souple permettant le maintien des équilibres financiers existants et le respect des pratiques de gestion adaptées aux spécificités de chaque ministère en matière « de politique indemnitaire ». Cette prime ne répond aucunement aux demandes des agents qui revendiquent une revalorisation du point d'indice qui permette de rattraper les pertes du pouvoir d'achat depuis plus d'une vingtaine d'années.

Ce que demandent les agents, c'est l'arrêt de toutes les réformes en cours à commencer par celle des SIP, parce que ces réformes sont mises en place en vue de supprimer des emplois et qu'elles accentuent la dégradation de conditions de travail.

La mise en place des SIP répond à la même logique que les SIE et entraîne les conséquences suivantes :

- ***réduction des moyens,***
- ***confusion des missions et polyvalence accrue,***
- ***déqualification des personnels,***
- ***remise en cause du principe de séparation Assiette- Recouvrement,***
- ***accueil du public mal assuré.***

A ce titre, nous revendiquons une couverture en moyens humains afin d'assurer toutes nos missions.

Le mois dernier, Eric WOERTH réunissait les syndicats sur le dossier des retraites et déclarait qu'en « période de crise on a besoin d'un surcroît de civisme et non d'un surcroît de revendications ». Mais qui a permis cette crise dont les salariés paient maintenant le prix pour sauver les coupables ? Qui justifie la baisse des salaires et encourage le recours au crédit ?

Sur le sujet des retraites, nous ne pouvons pas rester silencieux. En effet, le gouvernement lance une véritable offensive de destruction des régimes de retraites et des pensions.

Or, il n'y a rien à débattre sur le code des pensions civiles et militaires qui fait partie intégrante du statut des fonctionnaires et dont le principe de carrière est le pilier. Les fonctionnaires eux veulent son maintien. La pension doit rester le prolongement du traitement d'activité. Les pensions des fonctionnaires de l'Etat doivent rester inscrites au grand livre de la dette publique.

FO s'oppose au regroupement des services de pensions des différents ministères, dans le cadre de la mise en place d'un Service des retraites de l'Etat, conduisant à la suppression d'emplois et qui pourrait constituer un pas vers la création d'une caisse de retraite, ce que la FGF-FO condamne. Le remplacement du terme pension par celui de retraite constitue une véritable provocation.

Avec la confédération FO, nous dénonçons les effets néfastes de la réforme des retraites de 2003 et réclamons son abrogation.

Lors de son entrevue avec le gouvernement, la délégation FO a rappelé preuve à l'appui que nous n'accepterons pas un nouvel allongement de la durée de cotisation, et démonstration à l'appui, que 40 ans c'était déjà trop ! Tout comme il est inenvisageable de toucher à l'âge légal de la retraite à 60 ans. Pour FO c'est un casus belli.

Pour conclure cette entrevue, la délégation Force ouvrière a réaffirmé son opposition résolue à toute remise en cause du Statut général des fonctionnaires et du code des pensions civiles et militaires. C'est pourquoi la référence aux six derniers mois doit être absolument conservée.

Avec la Confédération FO et la FGF FO nous exigeons dans l'immédiat le rétablissement de la durée d'assurance à 40 ans pour préparer le retour aux 37,5 annuités.

Depuis le 1er janvier 2005, il existe un régime de retraite additionnel et obligatoire dénommé retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP). Son existence et son principe sont assimilables à un véritable fond de pension.

Pour conclure le syndicat FO Finances Publiques exige que les revendications professionnelles qu'il porte soient immédiatement prises en compte, en particulier :

- ***L'arrêt de la RGPP et, à la DGFIP, l'arrêt des SIP, des Guichets Fiscaux Uniques (GFU) et de la réforme CDI- CDIF.***
- ***Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne.***
- ***L'arrêt des suppressions d'emplois.***
- ***Le maintien des principes de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable et entre l'assiette et le recouvrement.***
- ***Le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens et des collectivités.***
- ***Des applications informatiques fiables et performantes.***
- ***Des moyens matériels adaptés aux exigences du public et des agents.***
- ***Un recensement réel des tâches devant aboutir à la création des emplois statutaires, nécessaires à l'exercice des missions.***